

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00115

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(PROCESS) – ENACTUS FRANCE – SUBVENTION 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

RECUEIL PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

02 02-042-24620770-20210405-02021001150

DATE DE L'APPRECHAGE : 16 avril 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) – ENACTUS FRANCE – SUBVENTION 2021

Le territoire de Saint-Etienne Métropole se caractérise par une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), avec plus de 21 000 emplois locaux, soit 14 % de l'emploi total et même 20 % pour le seul secteur privé, et représente un poids 1,35 fois supérieur à la moyenne nationale. Les entreprises de l'ESS sont sources d'innovation et pourvoyeuses de solutions locales en réponse aux besoins sociaux et aux évolutions sociétales que ce soit pour les habitants, les acteurs privés ou publics. Ces entreprises interviennent dans de nombreux domaines : l'agriculture, l'alimentation et les circuits courts, la santé, la mobilité, le commerce de proximité, la culture et les loisirs, la transition écologique, ou même encore l'industrie.

Saint-Étienne Métropole a engagé une politique publique volontariste dédiée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), pour accompagner et professionnaliser les entreprises de l'ESS. Le principal enjeu est d'accélérer les créations d'emplois dans l'ESS et de pérenniser les entreprises de l'ESS à fort impact social.

Le plan d'actions de Saint-Etienne Métropole se décline en quatre axes :

1. Sensibiliser et promouvoir l'ESS,
2. Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets d'entrepreneuriat de l'ESS,
3. Consolider le développement des entreprises de l'ESS,
4. Favoriser le changement d'échelle et la pérennisation des entreprises de l'ESS.

Connaître et faire connaître l'ESS pour stimuler le développement de l'emploi constitue l'un des enjeux de cette démarche à l'échelle de la Métropole. L'émergence de projets d'entrepreneuriat social est également l'un des objectifs visé par PROCESS.

C'est pourquoi, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir l'association ENACTUS FRANCE dont le champ d'intervention s'intègre dans les axes 1 et 2 de PROCESS.

ENACTUS est un espace de rencontre entre le monde de l'éducation, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'entreprise « classique ». Avec la communauté d'enseignant(e)s et de professionnels engagés avec ENACTUS, l'association propose des expériences pédagogiques pour les jeunes de 16 à 25 ans pour monter un projet d'entrepreneuriat à impact social, apprendre en faisant, travailler en équipe, devenir acteur(rice)s de changement et entrepreneurs de sa vie. ENACTUS partage également ses savoir-faire en outillant et en formant les professionnels de cet écosystème (fondations, associations, entreprises...).

L'aide de Saint-Etienne Métropole à destination d'ENACTUS FRANCE a pour objectif de sensibiliser à l'ESS et de favoriser l'émergence de projets d'entrepreneuriat social sur le territoire à travers 3 axes de développement :

- Sensibiliser :
 - Sensibiliser un maximum de jeunes à l'ESS et à l'entrepreneuriat social à travers des événements organisés sur le territoire,
 - Faire connaître la plateforme en ligne Enactus Academy afin d'outiller les acteurs du territoire qui accompagnent des porteurs de projets en ESS,
- Accompagner :
 - Accompagner les lycéens et étudiants à développer leurs compétences en passant à l'action à travers un projet d'entrepreneuriat social,
 - Mettre en place les programmes d'accompagnement des lycéens (sur 5 mois), des étudiants (sur 10 mois pour faire émerger des projets) et dans les organisations (pour outiller en matière d'accompagnement des acteurs de l'ESS),
 - Outiller les enseignants avec les ressources, les formations et les pédagogies expérientielles développées par ENACTUS.
- S'implanter et rayonner sur Saint-Etienne Métropole :
 - Faire connaître les 3 pôles d'ENACTUS sur le territoire : ENACTUS LYCEENS, ENACTUS ETUDIANTS, ENACTUS ORGANISATION,
 - Avoir une présence régulière à Saint-Etienne en 2021 et un mi-temps à la rentrée 2021.

Les projets d'entrepreneuriat social développés en sortie des programmes déployés par ENACTUS FRANCE pourront faire l'objet d'un accompagnement par PROCESS.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à ENACTUS FRANCE d'un montant global de 3 000 € pour l'année 2021 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et ENACTUS FRANCE, permettant le versement de la subvention et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV/65748/PROCE.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU